



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n°2017-013

OPERATION
« QUARTIER MAIRIE »

AMENAGEMENTS
DE LA PLACE DE LA MAIRIE

PARTICIPATION DE LA VILLE -
DECISION RECTIFICATIVE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 30 janvier 2017 et affichée
le 30 janvier 2017.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 14 FEV 2017.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

SÉANCE DU MARDI 7 FEVRIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi
7 février, le Conseil municipal du Port s'est réuni à
la Mairie, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine
Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint,
Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-
Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata
10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint,
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona,
Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux,
Mme Karine Infante, M. Brandon Incana,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec,
M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,
Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe (par Mme Paulette Lacaptia
1^{ère} adjointe), M. Faustin Galaor (par Mme Danila
Bègue), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-
Hubert M'Simbona), Mme Catherine Gossard (par
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Dorisca
Tiburce (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Anne-
Laure Boyer (par Mme Karine Infante),
Mme Mikaëla Latra (par Mme Annick Le Toullec
8^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme
Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, M. Hary Auber,
Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Firose
Gador.

REÇU LE

14 FEV. 2017

SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

Affaire n°2017-013

**OPERATION « QUARTIER MAIRIE »
AMENAGEMENTS DE LA PLACE DE LA MAIRIE
PARTICIPATION DE LA VILLE - DECISION RECTIFICATIVE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention publique d'aménagement du Programme de Renouvellement Urbain signée le 31 janvier 2002,

Vu la décision du conseil municipal du 27 août 2009 de créer la sous-opération « Quartier Mairie »,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 avril 2016 approuvant la rétrocession de la place de la Mairie dans le cadre de l'opération « Quartier Mairie »,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2016 approuvant le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2015 validant la pré clôture de l'opération « Quartier Mairie »,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux - Environnement » réunie le 26 janvier 2017,

Vu le rapport présenté en séance du mardi 7 février 2017 relatif à l'approbation du plan de financement des aménagements de la place de la mairie en lien avec l'opération « Quartier Mairie »,

Après discussion et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la participation de la collectivité au financement des aménagements de la place de la mairie pour un montant de 300 369 € TTC,

Article 2 : qu'il sera fait application de l'article 1042 du Code général des impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

**OPERATION « QUARTIER MAIRIE »
AMENAGEMENTS DE LA PLACE DE LA MAIRIE
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE
Décision rectificative**

Le présent rapport a pour objet de finaliser la rétrocession par la SIDR à la ville de Le Port des espaces publics requalifiés dans le cadre de l'opération « Quartier Mairie » du programme de renouvellement urbain.

Par délibération du 05 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé la rétrocession par la SIDR à la commune des aménagements de la place de la Mairie pour un montant de 298 764 € TTC.

Pour rappel, les travaux menés par la SIDR ont porté sur la démolition de divers bâtiments, la création d'une place piétonne engazonnée avec un système d'arrosage et la réalisation des cheminements piétons et de l'éclairage public.

Pour bénéficier du FCTVA, la participation de la Ville doit être calculée sur le coût de financement de cette opération, intégrant l'ensemble des postes de dépenses, soit 300 369 € TTC, comprenant la TVA sur les frais financiers et la rémunération de l'opérateur.

Les autres dispositions de la délibération du 05 avril 2016 restent inchangées.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la participation de la Collectivité au financement des aménagements de la place de la mairie pour un montant de 300 369 € TTC ;
- de décider qu'il sera fait application de l'article 1042 du Code général des impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction de l'Aménagement du Territoire